

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD8

présenté par
M. Guy Bricout et M. Taupiac

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction de la chasse le dimanche semble par trop radicale alors que des solutions existent et que de nouvelles sont actuellement mises en œuvre dans le cadre du nouveau « plan chasse » du gouvernement pour assurer une bonne cohabitation entre chasseurs, promeneurs et riverains des zones de chasse.

Les chasseurs sont vigilants à toujours mieux sensibiliser à la sécurisation de leurs activités, d'ailleurs très encadrée par la loi. Par ailleurs la chasse représente une tradition française qui participe, notamment, au maintien de l'équilibre de notre biodiversité.

Interdire la chasse le dimanche reviendrait aussi à interdire à de nombreux chasseurs, salariés, de pratiquer cette activité puisque souvent c'est le seul jour où ils peuvent s'y adonner.

Dès lors il nous semble que mieux accompagner, tant les chasseurs que les promeneurs, vers une bonne cohabitation serait bien plus efficace qu'une interdiction formelle le dimanche plus à même d'ancrer un peu plus les incompréhensions entre les uns et les autres.